



RÈGLEMENT PARTICULIER DU 36^{ème} TOURNOI DE L'EPIPHANIE (6 et 7 janvier 2024)

Le règlement particulier ci-dessous, complète le Règlement Général des Compétitions de la FFBAD.

Le juge-arbitre est **Bernard BOURET** (Juge Arbitre principal).

Le numéro d'autorisation du tournoi est 2300081.

I. MODALITE D'INSCRIPTION

- A. Le tournoi est un **tournoi de double** « Sénior » ouvert à toutes les catégories d'âge de Minimés à V7 licenciés à la Fédération Française de Badminton classés dans les séries : R, D, P, NC. Le tournoi se déroulera au gymnase **Jacques Anquetil, rue du Marthoret - 42800 Rive de Gier** (6 terrains).
- B. Pour des raisons d'organisation, le nombre de participants est limité à 240 joueurs. La priorité étant donnée aux premiers inscrits dont le paiement par BadNet aura été reçu.
- C. La date limite d'inscription est fixée au 2 janvier 2024. Les inscriptions se feront obligatoirement par BadNet.
- D. Le montant de l'inscription est fixé à **19€ pour un tableau et 21€ pour deux tableaux** (participation fédérale incluse).
- E. Toute participation au tournoi entraîne l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce présent règlement. Ses décisions sont sans appel.
- F. La date du tirage au sort aura lieu le **2 janvier 2024**.

II. DEROULEMENT DU TOURNOI

- A. Sauf autrement décidé par l'organisateur en concertation avec le juge-arbitre, l'ordre des matchs respectera le déroulement de l'échéancier affiché dans la salle. Les horaires sont donnés à titres indicatifs et les matchs pourront être lancés avec un décalage d'au maximum une heure avant les horaires mentionnés sur l'échéancier.
- B. Les double hommes et double dame se dérouleront le samedi jusqu'aux finales incluses. Les doubles mixtes auront lieu le dimanche.



- C. Le tournoi se déroulera dans un premier temps sous forme de poules (de 4 avec 2 sortants de préférence) puis par tableau à élimination directe.
- D. Les organisateurs, en accord avec le juge-arbitre, se réservent le droit, de modifier les poules et/ou les tableaux si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- E. Une cérémonie de remise des récompenses se déroulera immédiatement après chaque finale.

III. DEROULEMENT DES MATCHS

- A. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table, dûment remplie, immédiatement après la fin du match.
- B. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge arbitre et ce quel que soit le niveau de la compétition.
- C. A l'appel de leur match, les joueurs disposent de **3 minutes de préparation**, test des volants inclus. Dans la mesure du possible un terrain d'échauffement sera mis à la disposition des joueurs.
- D. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné, équipé d'une tenue de badminton, conforme à la réglementation de la FFBAD et muni de tous les éléments nécessaires à son match (raquettes, volants,...).
- E. Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle :

Babolat Grade 4, pour les séries **R** et **D**

Volant plastique, pour les séries **P** et **NC**, conformément à l'art. 2.18. du RGC

- F. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points.
- G. Tout volant touchant les infrastructures (panneaux, filins...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé trois fois.
- H. Le temps de repos minimum auquel a droit chaque joueur entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes quelle que soit la discipline (de la fin du match précédent jusqu'à l'engagement du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express des intéressés. Le juge-arbitre pourra accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable.
- I. Les joueurs peuvent être convoqués 1h00 avant leurs premiers matchs.



IV. AUTOUR DU TOURNOI

- A. Tout joueur qui souhaite quitter la salle doit préalablement prévenir la table de marque, en complément de son numéro de téléphone, et obtenir l'accord du juge arbitre.
- B. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou autres incidents. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au Médecin contrôleur.
- C. Les joueurs sont susceptibles d'être photographier durant le tournoi. En cas de désaccord, veuillez le signaler lors de votre inscription.

V. FORFAITS

- A. Le joueur forfait après le tirage au sort devra envoyer un justificatif au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton, de préférence par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à « la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton - 37, Route du Vercors - 38500 Saint Cassien ».
- B. Les droits d'engagement ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié (cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif).
- C. En cas de forfait d'un(e) participant(e) ou d'une paire, il (elle) pourra être remplacé(e), dans les conditions prévues dans le règlement général des compétitions, par les premiers joueurs ou première paire inscrits sur la liste d'attente.
- D. En cas de forfait d'un(e) joueur (joueuse) d'une paire, il doit nous spécifier si son (sa) partenaire prévue accepte d'être « au choix » ou s'il (elle) se retire du tableau. Sans précision apportée, le (la) joueur (joueuse) restant(e) sera considéré(e) comme « au choix ».

LE COMITE D'ORGANISATION REMERCIE PAR AVANCE LES JOUEURS QUI, EN RESPECTANT CE REGLEMENT, CONTRIBUERONT A LA REUSSITE DE CE TOURNOI.

BOURET Bernard

Juge-Arbitre Principal